# Axe 2 : un territoire sûr et solidaire

Portée par de solides apports migratoires, la dynamique démographique confirme l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et sur des conditions d'accès au logement et à la propriété plus avantageuses qu'au cœur de l'agglomération parisienne.

Toutefois, cette dynamique démographique accentue les tensions sur le marché immobilier, l'accroissement des pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social, dans un contexte général également marqué par la transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés. (...)



## Les orientations politiques

### Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité

Compétente en matière de mise en œuvre des politiques liées à l'habitat et à l'élaboration du PLHi, Val Parisis endossera aussi un rôle d'ensemblier et d'accompagnement, complémentaire des prérogatives exercées par les communes en matière d'urbanisme et de logement. Le PLHi et le PCAET formaliseront de manière concrète ses engagements. Ceux-ci devront permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir la qualité urbaine tout en répondant aux besoins endogènes de logements
- Accompagner les ménages dans la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne
- Anticiper et prévenir les difficultés des copropriétés
- Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers
- Diversifier et adapter l'offre de logements

### Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants

Ayant fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat précédent, il s'agit ici de conforter cette politique communautaire en matière de sécurité et de tranquillité publique pour maintenir l'attractivité globale du territoire. Ce besoin est d'autant plus prégnant face au désengagement de l'Etat.

- La Police Municipale Mutualisée, force et originalité de la communauté d'agglomération
- Renforcer l'action des polices municipales et nationale par une offre complémentaire sur certains lieux, horaires et évènements
- Aider à l'efficacité des services de police par un réseau dense de caméras de vidéoprotection
- Agir en faveur de la fluidité de la circulation et du stationnement
- Aider les victimes

### Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles

Aux côtés des villes qui réalisent l'essentiel des politiques sportives et culturelles, l'agglomération souhaite agir dans des compétences particulières dont le rayonnement, le coût des équipements ou l'intérêt d'un fonctionnement en réseau plaident pour une intervention à un niveau supra-communal.

Dans ce cadre, l'agglomération devra veiller à l'équilibre dans la répartition géographique des équipements, à

l’équité dans leurs dotations et à l’innovation dans leur fonctionnement et les services apportés aux habitants. Enfin, elle veillera à inscrire son action dans la dynamique des JO 2024, comme base d’entraînement, d’accueil de délégations ou pour profiter des retombées sur le territoire.

Dans ce cadre, elle souhaite répondre aux objectifs suivants :

- Permettre la maîtrise de la nage dès le plus jeune âge
- Accompagner les pratiques amateurs et de haut niveau des habitants en natation et nautisme
- Favoriser une pratique sportive diversifiée et de haut niveau
- Permettre et faciliter l’accès de tous à la lecture

## Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l’inclusion sociale du plus grand nombre

La cohésion sociale entre les habitants du territoire est un enjeu essentiel pour l’agglomération. Cette dernière peut donc agir sur certains domaines spécifiques où les besoins du territoire sont criants et/ou les acteurs traditionnels peinent à répondre aux enjeux. La santé, et notamment la question de la démographie médicale et des équipements, en est un exemple, à travers des enjeux qui dépassent le cadre communal. La prise en charge de publics spécifiques, présents de manière dispersée sur le territoire, en est un autre.

L’agglomération vise donc à répondre aux enjeux suivants :

- Agir pour une démographie médicale favorable et créer une dynamique territoriale autour de la santé
- Mener des actions de santé en faveur de publics spécifiques
- Promouvoir un territoire inclusif et solidaire

Documents
Projet de territoire 2021-2030